



Comité Technique Local du 9 juillet 2020

Compte rendu

L'intersyndicale a d'abord lu la déclaration liminaire, que vous trouverez en pièce jointe. Nous n'avons pas eu de CTL depuis le mois de janvier 2020... et il s'agissait du CTL « emplois ».

Ce jour, nous avons échangé sur la pandémie COVID, le budget de la DRFIP et le projet de la rénovation de la cité administrative à Rouen.

La Directrice est revenue sur le fait que nos services n'étaient « pas fermés » pendant le PCA, même quand les grilles des CFP étaient fermées !

Pour l'Intersyndicale, une grille descendue pour l'utilisateur est bien une fermeture.

L'Intersyndicale n'a jamais été contre la ré-ouverture de nos services.

Il fallait juste une attention particulière aux gestes barrières, ce qui a été le cas.

Lors de nos différentes audio-conférences avec la Direction, nous avons exprimé le souhait d'une communication écrite de l'administration, pour palier les incompréhensions ou interprétations parfois différentes de la part de chefs de services. L'intranet Ulysse nous semble l'outil adéquat pour ce faire.

La Présidente a acté l'idée d'un relevé de décisions sous Ulysse.

Elle nous a proposé un groupe de travail pour examiner ce qui n'avait pas bien fonctionné pendant cette période inédite.

L'Intersyndicale n'a pas répondu à cette proposition.

Concernant le futur NRP – que la Directrice a confirmé sur une période de trois ans – elle a indiqué qu'elle informerait les agents bien en amont, leur permettant d'anticiper leurs éventuels souhaits de mutation nationale et locale.

Les organisations syndicales ont réitéré leur opposition de principe à ce projet de destruction du réseau.

POINTS POUR VOTE

1) Approbation des Procès-verbaux

Les organisations ont validé à l'unanimité les PV pour les CTL auxquels ils ont participé, sous réserve d'une modification pour le CTL du 9 juin 2019. Elles se sont abstenues pour les autres, n'y ayant pas participé.

POINTS POUR INFORMATION

1) Gestion de la crise sanitaire : continuité d'activité et reprise d'activité

Le 7 juillet, 89 % des agents avaient repris le travail en présentiel et 7 % d'agents étaient en télétravail. La DRFIP compte encore une quarantaine d'agents « vulnérables ».

Le télétravail avec convention (un, deux voire trois jours) va se développer.

C'est une activité à 100 % dématérialisée, qui nécessitera une formation accrue des cadres managers.

La DRFIP a commandé 500 micro-ordinateurs, dont un grand nombre pourrait remplacer des postes fixes et 200 écrans en prévision.

Nous avons rappelé que les conditions d'installation à domicile étaient très importantes, comme posséder un grand écran.

La DRFIP a indiqué avoir commandé des hygiaphones complémentaires et des masques.

Nous avons naturellement dénoncé la très injuste prime « COVID » et aussi la non transparence de certains chefs de services quant à son attribution.

Nous avons obtenu la répartition des bénéficiaires : 10 % de A, 49 % de B, 32 % de C et 7 % de A+, soit environ 400 agents.

Nous avons aussi demandé la répartition par grade des agents ayant eu 1000 € ou 330 €. La Direction s'est engagée à nous la donner prochainement.

91 agents recevront avec le salaire de juillet le montant maximum. Parmi eux, tous les collègues berkany.

Les agents bénéficiaires de la prime ont reçu la semaine dernière par mél un courrier des ministres leur indiquant le montant qu'ils auraient.

Concernant la reprise du travail des personnes « vulnérables » au sens de la Haute autorité de santé publique, la Direction a rappelé que le principe était le maintien au domicile jusqu'au 31 août.

Si le télétravail est possible, cette modalité doit être privilégiée. S'ils souhaitent reprendre leur activité en présentiel, ils devront fournir une déclaration d'aptitude de leur médecin, qu'ils transmettront pour avis au médecin de prévention. Si le télétravail n'est pas possible et que la reprise n'est pas envisageable puisque dans le cadre des 11 pathologies, l'agent doit obtenir de son médecin une attestation de son état de santé.

2) Point budgétaire - 2020

La présidente indique que le budget 2020 est proche de celui de 2019.

Une bonne partie des dépenses liées à la pandémie a été prise sur le budget du CHS-CT.

La présidente indique que le budget affranchissement est difficile à maîtriser, certains postes éditant en masse des courriers.

Qu'en sera-t-il avec la volonté de notre ministère de créer des structures toujours plus importantes ? Ce souci ne devrait que s'amplifier ...

Les travaux à Dieppe municipale vont être réalisés pour la partie chauffage. Le devis a été réalisé.

Il s'agit dans un premier temps d'enlever les boues dans le système de canalisation. Si cela ne suffit pas, la Direction s'est engagée à installer des convecteurs électriques.

La Présidente a indiqué aussi des travaux de rafraîchissement (peintures) sur les postes de Barentin et de Grand-Couronne.

Serait-ce le début d'une rénovation dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité ?

La réhabilitation de l'Hôtel des Finances du Havre se poursuit au niveau du 3^e étage. Dans le cadre de ces travaux, un des scénarios prévoit que les collègues du PRCP monteraient au 3^e étage, pour faire une unité « contrôle ».

La présidente a clairement indiqué que ces travaux se faisaient pour le bien-être des agents. Et que si les collègues du PRCP ne voulaient pas monter, ils ne monteraient pas au 3^e étage.

Pour information :

– La porte coupe feu PCRCP du Havre est en cours de changement et l'accès se fera désormais par badge.

– La salle informatique est déplacée au nord.

3) Travaux Cité administrative : point de situation

Dans le cadre du suivi du chantier de réhabilitation de la Cité, une AFIP A est nommée pour assurer la liaison avec la maîtrise d'ouvrage et les liaisons entre les différents services.

Nous demandons à nouveau ce qu'il en est de l'arrivée de nouveaux services (Paierie départementale, Centre Impôt service, ...)

La Direction nous répond qu'elle n'en sait rien, les seuls éléments connus sont que nous aurons le même nombre de mètres carrés qu'aujourd'hui. La DRFIP a fait valoir qu'elle souhaitait conserver à la Cité l'ensemble des services déjà implantés. Mais on ne sait pas où dans la Cité administrative.

Ce chantier s'inscrit plus globalement aussi dans le cadre des réorganisations territoriales de l'État.

Pour les collègues du Centre Impôts Services, les baux sont pour l'instant maintenus.

La Présidente nous a indiqué que soient prévues dans le projet : un accueil, une caisse, un coffre.

La DRFIP 76 devrait déménager à l'été 2022. La moitié des effectifs serait implantée définitivement et l'autre moitié devrait déménager provisoirement dans des locaux déjà réhabilités.

Les open-spaces couvriraient environ la moitié des 7000 m². Le reste serait en cloisonnables.

Le chantier de micro-zoning interviendra en octobre 2021. L'ergonome ministériel sera saisi.

Nous revenons sur une alerte d'un danger grave et imminent parvenue par un membre du CHS-CT de la DIRECTE lié à un risque lié à l'amiante.

La Direction a indiqué qu'il s'agissait d'une intervention en zone de chantier et qu'il s'agissait d'un nettoyage final.

4. Questions diverses

Informations de la présidente :

Païement chez les buralistes :

pour les régisseurs : cela se fera au premier semestre 2021

pour les usagers : l'expérimentation notamment dans le Calvados étant un succès, la généralisation est programmée le 28 juillet ou le 20 août.

Nous rappelons que nous sommes « contre » l'externalisation de nos missions.

QUESTIONS DIVERSES des organisations syndicales :

– Nous étions intervenus lors de l'instauration des CSRH et du SIA pour dénoncer l'aspect usine de ces créations.

Nous dénonçons une situation inadmissible d'une collègue qui s'est fait saisir toute la quotité saisissable de son salaire sans un message l'en informant sur la date et le pourquoi.

La collègue a dû faire plusieurs méls auprès de ces services pour avoir le fin mot de l'histoire.

Il a fallu que les RH locaux interviennent pour avoir un délai permettant de solder le surplus de versement. Ce surplus venait d'ailleurs d'une erreur du CSRH lors du changement de quotité.

La Présidente a indiqué qu'elle ferait remonter ce problème.

– Dans le cadre du rattachement du CIS à la DRFIP 76, les collègues du CIS ont un abonnement au trimestre au parking et déjeune à la cantine « Hastings ».

La Direction indique qu'il n'y a pas de changement.

– Contrôle fiscal : il a été mis entre parenthèse lors de la période de la pandémie.

La présidente indique qu'elle n'a pas l'intention de priver le CF de l'exercice de ces missions .

– les collègues du PTGC ont demandé une réunion à leur chef de service qui aurait été refusée.

La Direction indique qu'il ne doit pas s'agir d'un refus de principe, mais plutôt d'un souci d'organisation dû à la période COVID.

– Au début de la période de congés d'été, il semble que certains chefs souhaitent limiter à deux semaines de congés maximales à leurs agents et 50 % des effectifs.

La présidente indique qu'elle n'a donné aucune consigne de limitation des congés à deux semaines.

– Nous avons relayé les dysfonctionnements de l'application medocweb, qui pénalisent et retardent le travail des agents.